

MODIFICATIONS DES RÈGLEMENTS DES COMPÉTITIONS
NATIONALES ESTIVALES 2020
(SEPTEMBRE - OCTOBRE)

LA FÉDÉRATION A MIS EN PLACE UN SYSTÈME DE VISUALISATION DES ENGAGEMENTS AUX DIFFÉRENTS CHAMPIONNATS DE FRANCE QUE TOUS LES LICENCIÉS PEUVENT CONSULTER SUR LE SITE INTERNET DE LA FFA : www.athle.fr

Nota : les principales modifications par rapport aux règlements des compétitions sont en rouge.

Ce document annule et remplace tout document antérieur du même objet.

MISE A JOUR : 22 JUIN 2020

Table des matières

Généralités	<i>page 3</i>
Championnats de France Elite - Espoirs	<i>page 4</i>
Championnats de France du 10 000 m et Durée CAF/CAM	<i>page 7</i>
Championnats de France CA/U18-JU/U20	<i>page 9</i>
Championnats de France des épreuves combinées CA/U18 à ES/U23 et Seniors	<i>page 13</i>
Coupe de France Mixte	<i>page 16</i>
Championnats de France de relais mixte	
Critériums des sauts et lancers par Equipe mixte	

GÉNÉRALITÉS

Ce nouveau livret 2020 des Règlements des Compétitions Nationales fait suite à la modification du calendrier estival avec le report des différents Championnats de France sur cette période **impactée par le COVID 19**.

Pour les épreuves de 1/2 fond et les épreuves de relais, les conditions sanitaires du moment et les contraintes qui y sont liées détermineront éventuellement des modalités d'organisations adaptées.

La participation et les qualifications aux Compétitions Nationales estivales et automnales 2020 sont présentées dans le règlement de chaque Championnat.

Vous trouverez aussi dans ce livret les dates limites de qualification, les dates de publication des qualifiables et des qualifiés, ainsi que les dates et les lieux des Championnats.

CORRESPONDANCE AVEC LES COMMISSIONS

Les correspondances écrites avec les commissions techniques doivent se faire **uniquement par courrier** ou par courriel à : CSO : cso@athle.fr (ne pas utiliser de fax). La CSO se chargera de répondre à l'expéditeur dans les délais les plus courts.

Nous précisons que le cross-country est géré sur le plan National par la CNR.

Championnats de France Elite – Espoirs

12 et 13/09/2020 à ALBI

100 Nature de la Compétition

100.1 La FFA se réserve tous les droits relatifs à l'organisation des **Championnats de France Elite (Toutes Catégories C à M) et des Championnats de France Espoirs** (U23 nés en 1998, 1999 et 2000).

100.2 Ils seront organisés conformément aux différents Règlements de la FFA.

100.3 Les dossards seront distribués par épreuve ; le passage au stand de retrait des dossards est obligatoire pour toutes les épreuves.

101 Épreuves

101.1 Le Championnat de France Elite + Championnat de France ES (U23) se dérouleront sur deux journées.

101.2 Le programme comprendra :

Masculins

100 m - 200 m - 400 m - 800 m - 1500 m - 5000 m - 110 m Haies - 400 m Haies - 3000 m Steeple - Hauteur - Perche - Longueur - Triple Saut - Poids - Disque - Marteau - Javelot - 10Km Marche.

Féminines

100m - 200 m - 400 m - 800 m - 1500 m - 5000 m - 100 m Haies - 400 m Haies - 3000 m Steeple - Hauteur - Perche - Longueur - Triple saut - Poids - Disque - Marteau - Javelot - 10Km Marche.

101.3 Titres décernés : Champions de France pour les épreuves figurant au paragraphe 101.2.
Il y aura un Podium « Elite » et un Podium « Espoirs ».

102 Qualifications – Engagements

102.1 Qualifications

Seront qualifiés au maximum

▷ 24 athlètes, (dont au minimum 8 athlètes de la catégorie U23) pour les courses de 100 m, 200 m, 100 m haies, 110 m haies, 400 m, 400 m haies, 800m, 1500m

▷ 10Km Marche : 40 hommes et 40 femmes (dont au minimum 8 athlètes de la catégorie U23 et 8 JU/U20 qui eux seront qualifiés sur le ranking du 10km/10 000m marche)

▷ 16 athlètes (dont au minimum 8 athlètes de la catégorie U23) pour les courses de 5000 m et 3000 m steeple et tous les concours.

Note : sur demande spécifique du DTN, les athlètes qualifiés à titre exceptionnel sont compris dans les quotas indiqués ci-dessus.

102.2 Modalités de qualifications

102.2.1 Qualifications : elles se feront sur la base d'un minima à réaliser à compter du 1^{er} janvier 2020. Elles seront complétées au Ranking FFA qui tiendra compte des performances à partir du 01/04/2019 et jusqu'au 06/09/2020 inclus. (Une annexe sera publiée sur l'explication du mode de qualification au ranking).

MINIMAS ELITE -ESPOIRS		
Elite F		Elite M
11.45	100m	10.30
23.45	200m	20.75
53.00	400m	46.25
2.03.50	800m	1.46.60
4.18.00	1500m	3.39.00
16.22.00	5000m	13.48.00
13.25	100m/110mH	13.70
58.00	400mH	51.00
10.07.00	Steeple	8.38.00
1m81	Hauteur	2m17
4m30	Perche	5m50
6m30	Longueur	7m75
13m45	Triple saut	16m60
15m10	Poids	17m70
52m00	Disque	54m00
63m50	Marteau	64m50
52m50	Javelot	70m00
1h40.00	Marche	1h28.00

Précision : compte tenu des spécificités de la Marche le minima à réaliser se fera sur un 20Km / 20000m à partir du 1 janvier 2019. Le Ranking tiendra compte des résultats des Championnats de France de 20km et 50 km Marche le 17 mars 2019 à Epinal.

102.2.2 Conditions techniques de réalisation des performances :

Pour les épreuves d'une distance égale ou inférieure à 400 m, seuls les temps électriques, entièrement automatiques seront pris en compte.

102.3 Modalités d'engagement

103.3.1 Les athlètes n'auront pas besoin de s'engager par écrit, la liste des athlètes qualifiables, sera publiée le lundi 7 septembre.

Parallèlement à la mise en ligne de la liste des qualifiables sur le site : www.athle.fr de la FFA, les athlètes concernés recevront un e-mail (assurez-vous donc que le champ e-mail soit saisi

avec une adresse valable dans le SI-FFA) les informant de leur présence dans la liste des qualifiables.

103.3.2 Confirmation des engagements définitifs.

Pour l'établissement de la liste définitive des athlètes qualifiés, une seule et unique liste d'athlètes qualifiables sera publiée, il est demandé aux clubs de procéder à la confirmation d'engagement de leurs athlètes au plus tard à la date précisée dans la circulaire annuelle spécifique.

La liste définitive des athlètes qualifiés sera publiée par la CSO Nationale à l'issue de la période d'engagement en tenant compte du nombre prévu par les règlements.

102.4 Conditions d'organisation des séries et des finales et attribution des titres

Courses :

ø 100m, 200m, 800m, 100m haies, 110m haies, 400m, et 400m haies : Il sera organisé 3 séries, et deux finales.

ø 1500m : il sera organisé 2 finales A et B (la composition des finales sera réalisée selon le bilan des qualifications)

- Le podium Elite correspond aux 3 premiers T.C. de la finale A

- Le podium U23 sera attribué sur la finale A et éventuellement complété sur la finale B

ø 5000m et 3000m steeple : il sera organisé une seule course.

Concours :

Il sera organisé un seul concours regroupant les 16 athlètes.

Excepté pour les concours perche et hauteur, en finale, le nombre d'athlètes pouvant bénéficier des 3 essais supplémentaires, sera éventuellement complété pour retenir au moins **5** athlètes U23.

Date limite de réalisation des performances : dimanche 06/09/2020

Date limite de réception des QE de la DTN : dimanche 06/09/2020

Diffusion de la liste des qualifiables : lundi 07/09/2020

Date limite des confirmations de participation : mardi 08/09/2020

Championnats : 12 et 13/09/2020 à ALBI

PENALITES DE 150€ POUR DESENGAGEMENT APRES LA DATE LIMITE OU NON PARTICIPATION SAUF CAS DE FORCE MAJEURE SUR PRESENTATION D'UN JUSTIFICATIF TRANSMIS A LA CSO NATIONALE AU PLUS TARD UNE SEMAINE APRES LA DATE DU DÉBUT DES CHAMPIONNATS.

Championnats de France du 10 000 m et Durée CAF/CAM 29/08/2020 à PACE

300 Nature de la Compétition

La FFA se réserve tous les droits relatifs à l'organisation des Championnats de France du 10 000 m. Ils seront organisés conformément aux différents Règlements de la FFA.

301 Épreuves

301.1 Les Championnats de France du 10 000 m se dérouleront sur une seule journée et seront ouverts aux catégories JU/U20, ES/U23, Seniors et Masters.

301.2 Le programme comprendra deux ou trois courses pour les hommes et deux courses pour les femmes (en fonction du nombre de participants).

301.3 L'organisateur mettra en place des épreuves dites de durée :

- sous forme d'animation : 12 mn pour les BE/U14, 20 mn pour les M1/U16
- avec attribution d'un titre de champion de France : 30 mn pour les CAF/U18 et 30 mn CAM/U18.

301.4 L'organisateur, selon ses possibilités, pourra organiser nombre de relais d'animation.

301.5 Titres décernés

- => Champion de France du 10.000 m toutes catégories (H & F)
 - => Champion de France du 10.000 m Masters (H & F)
- => Champion de France du 10.000 m ES/U23 (H & F)
 - => Champion de France du 10.000 m JU/U20 (H & F)
 - => Champion de France des 30 mn CAF/U18
 - => Champion de France des 30 mn CAM/U18

302 Qualifications – Engagements

302.1 Qualifications, engagements

- Les athlètes devront être licenciés au titre de leur club la veille du jour de la réalisation de la performance qualificative.
- Les Clubs devront engager leurs athlètes sur le site de la FFA. Les performances auront dû être réalisées en compétition officielle, sur piste ou route, licence à jour de validité, durant une période **du 1^{er} janvier 2019 au 9 août 2020**.
- Les Athlètes étrangers seront autorisés à participer.
- **Date limite d'engagement le_Mercredi 12/08/2020 à 22h00.**

302.2 Déroulement des épreuves

- ⇒ **Masculins** : la finale A sera composée de X... meilleurs athlètes, selon leurs temps d'engagement ; il sera procédé ensuite à une course B, voire C, selon le nombre de participants.
- ⇒ **Féminines** : la finale A sera composée des X... meilleures athlètes selon leurs temps d'engagement ; il sera procédé ensuite à une course B selon le nombre de participantes.

Le titre de Champion de France Seniors et les Podiums Seniors seront attribués dans la Course A. Pour les autres catégories d'âge, ce sera décidé selon le nombre de participants. Les répartitions par catégorie d'âge dans les séries seront établies en conséquence. Il sera attribué un titre de Champion de France TC et un dans chaque catégorie d'âge quel que soit le classement de ceux-ci.

Rappel : Championnats : 29/08/2020 à PACE

PENALITES DE 150€ POUR DESENGAGEMENT APRES LA DATE LIMITE OU NON PARTICIPATION SAUF CAS DE FORCE MAJEURE SUR PRESENTATION D'UN JUSTIFICATIF TRANSMIS A LA CSO NATIONALE AU PLUS TARD UNE SEMAINE APRES LA DATE DU DÉBUT DU CHAMPIONNAT

Championnats de France

CA/U18 ET JU/U20

17 et 18/10/2020 à LENS

401 Nature de la Compétition

401.1 Relais techniques des Épreuves

La FFA se réserve tous les droits relatifs à l'organisation des Championnats de France CA/U18 et JU/U20 en plein air.

401.2 Ils seront organisés conformément aux différents Règlements de la FFA.

401.3 Seuls les athlètes masculins et féminins des catégories CA/U18, JU/U20, peuvent y participer.

401.4 Un seul dossard sera remis à chaque athlète qualifié pour l'ensemble de la compétition. Le passage au stand de retrait des dossards est obligatoire. **L'athlète qualifié pour plusieurs épreuves doit confirmer sa participation (ou forfait) pour chacune d'entre elles.**

402 Épreuves

402.1 Les Championnats de France CA/U18 et JU/U20 **se dérouleront sur deux jours.**

402.2 Le programme comprendra

⇒ **CA/U18 masculins**

100 m - 200 m - 400 m - 800 m - 1500 m - 3000 m - 110 m haies (0,91) - 400 m haies (0,84) - 2000 m steeple (0,84) - relais 4x100 m - Hauteur - Perche - Longueur - Triple saut - Poids (5kg) - Disque (1,5kg) - Marteau (5kg) - Javelot (700g) - **5 km Marche.**

⇒ **JU/U20 masculins**

100 m - 200 m - 400 m - 800 m - 1500 m - 5000 m - 110 m haies (0,99) - 400 m haies (0,91) - 3000 m steeple (0,91) - relais 4x100 m - Hauteur - Perche - Longueur - Triple saut - Poids (6kg) - Disque (1,750kg) - Marteau (6kg) - Javelot (800g) - **10 km Marche.**

⇒ **CA/U18 féminines**

100 m - 200 m - 400 m - 800 m - 1500 m - 3000 m - 100 m haies (0,76) - 400 m haies (0,76) - 2000 m steeple (0,76) - relais 4x100 m - Hauteur - Perche - Longueur - Triple saut - Poids (3kg) - Disque (1kg) - Marteau (3kg) - Javelot (500g) - **5 km Marche.**

⇒ **JU/U20 féminines**

100 m - 200 m - 400 m - 800 m - 1500 m - 3000 m - 100 m haies (0,84) - 400 m haies (0,76) - 2000 m steeple (0,76) - relais 4x100 m - Hauteur - Perche - Longueur - Triple saut - Poids (4kg) - Disque (1kg) - Marteau (4kg) - Javelot (600g) - **10 km Marche.**

402.3 Titres décernés

Champions de France pour les épreuves figurant au § 402.2.

402.4 Règlements Techniques des épreuves

402.4.1.1 Relais 4x100 m CA/U18 et JU/U20

Qualifications des athlètes

Pourront concourir au titre de leur club, tous les athlètes licenciés la veille du premier jour de la compétition. Le nombre d'athlètes mutés et étrangers ne respectant pas le critère d'ancienneté au club défini par les Règlements Généraux de la FFA **est limité dans une équipe à UN**. Cette limitation est valable pour l'ensemble des **six** athlètes pouvant figurer sur la feuille de composition d'équipe.

Participation des athlètes

- ⇒ Un seul CA/U18 est admis dans les relais 4x100 m JU/U20.
- ⇒ Un seul MI/U16 est admis dans les relais 4x100m CA/U18.
- ⇒ Les athlètes ne sont pas autorisés à participer à deux relais différents lors de ces championnats

402.4.2 Triple saut

- ⇒ Pour les qualifications et en fonction du niveau des athlètes et à leur demande, le Juge-Arbitre pourra autoriser l'utilisation des planches à 11 m pour les CA/U18 masculins et à 9 m pour les CA/U18 et JU/U20 féminines.
- ⇒ Lors des finales, les planches imposées seront à 11 m pour les féminines et à 13 m pour les masculins.

402.4.3 Réglementation particulière pour les CA/U18

- ⇒ La limitation de participation s'applique **dans les courses à partir de 400m : le coureur de 400m et au-delà ne pourra pas effectuer une autre course dans la journée, excepté le relais 4 x 100m. Cette règle s'applique à tous les tours qualificatifs territoriaux.**
- ⇒ De ce fait, si un athlète est qualifié dans plusieurs épreuves, il devra confirmer **son engagement dans l'épreuve qu'il souhaite disputer.**
Cette confirmation devra être effectuée avant la date limite prévue par la circulaire.

403 Qualifications - Engagements

Qualifications : elles se feront sur la base d'un minima à réaliser à compter 1^{er} janvier 2020 et seront complétées au Ranking FFA qui tiendra compte des performances à partir du 01/11/2019 pour les CA/U18 et du 5/07/2019 pour les JU/U20 et jusqu'au 11/10/2020 inclus pour les 2 catégories. Le Ranking de la Marche pour les U20 intégrera les critères Nationaux de Printemps du 17mars 2019 à Epinal.

MINIMAS CADETS - JUNIORS				
CAF	JUF		CAM	JUM
12.05	11.90	100m	10.85	10.70
24.90	24.50	200m	22.10	21.70
57.50	56.00	400m	49.40	48.50
2.14.00	2.11.50	800m	1.54.80	1.51.50
4.40.00	4.35.00	1500m	3.58.00	3.50.00
10.22.00	10.05.00	3000m	8.46.00	15.00.00
14.05	14.00	100m/110mH	14.05	14.10

63.50	62.00	400mH	54.75	53.80
7.20.00	7.15.00	Steeple	6.08.50	9.25.00
1m70	1m73	Hauteur	2m00	2m04
3m65	3m80	Perche	4m70	4m90
5m80	5m90	Longueur	7m05	7m20
12m10	12m40	Triple saut	14m60	15m10
13m60	12m60	Poids	15m75	15m50
38m50	40m50	Disque	48m50	48m50
52m80	48m50	Marteau	58m00	58m50
42m00	42m00	Javelot	58m00	58m580
26.50.00	56.00.00	Marche	24.10.00	48.30.00

Précision : vue les spécificités de la Marche le Ranking JU (U20) tiendra compte des résultats des Critériums Nationaux de Printemps de Marche à Epinal le 17 mars 2019.

403.1

Seront qualifiés au maximum par catégorie d'âge en H et F

Sprint - haies	32 athlètes / 4 séries et 2 demi-finales
200m-400m-400haies	32 athlètes / 4 séries
800m	32 athlètes
1500m	20 athlètes / Finale Directe
3000m - 5000m - 2000m steeple-3000m steeple - 5 Km Marche et 10 Km Marche	20 athlètes
Concours	16 athlètes / Finale Directe
Relais 4x100m	24 équipes

403.2 Engagements

403.2.1 Conditions techniques de réalisation des performances

- ⇒ Pour les épreuves d'une distance égale ou inférieure à 400 m, seuls les temps électriques entièrement automatiques seront pris en compte.
- ⇒ Les montées de barres ne sont pas imposées.

403.2.2 Les athlètes n'auront pas besoin de s'engager par écrit. La liste des athlètes ayant réalisé les performances qualificatives, sera publiée à la date précisée dans la circulaire annuelle spécifique. Parallèlement à la mise en ligne de la liste des qualifiables sur le site Grand public de la FFA, les clubs qui auront au moins un qualifiable, recevront un e-mail (assurez-vous donc que le champ e-mail correspondant soit saisi avec une adresse valable dans le SI-FFA) les informant de la présence

d'un ou plusieurs athlètes de leur club dans la liste des qualifiables avec rappel des consignes ci-dessous.

403.3 **Qualifications des athlètes**

Les athlètes devront être licenciés au titre de leur club la veille du premier jour de la compétition concernée.

403.4 **Confirmation des engagements**

Une seule et unique liste d'athlètes qualifiables sera publiée : il est demandé aux clubs de procéder à la confirmation d'engagement de leurs athlètes avant la date limite prévue par la circulaire.

La liste définitive des athlètes qualifiés sera publiée par la CSO Nationale à l'issue de la période d'engagement en tenant compte du nombre prévu par les règlements.

403.5 La liste des athlètes qualifiés sera complétée au fur et à mesure en fonction des désengagements enregistrés. Ces engagements complémentaires se feront en fonction des performances réalisées selon les conditions stipulées à l'article 403.2.1.

⇒ **Pénalités : désengagement après la date limite fixée pour les engagements ou non-participation : 150 € par épreuve.**

Date limite de réalisation des performances : dimanche 11/10/2020

Diffusion de la liste des qualifiables : lundi 12/10/2020

Date limite des confirmations de participation : mardi 13/10/2020

RAPPEL : Championnats : 17 et 18/10/2020 à LENS

PENALITES DE 150€ POUR DESENGAGEMENT APRES LA DATE LIMITE OU NON PARTICIPATION SAUF CAS DE FORCE MAJEURE SUR PRESENTATION D'UN JUSTIFICATIF TRANSMIS A LA CSO NATIONALE AU PLUS TARD UNE SEMAINE APRES LA DATE DU DEBUT DU CHAMPIONNAT

Championnats de France d'Épreuves Combinées CA/U18 - JU/U20-ES/U23 - SE

19 et 20/09/2020 à AUBAGNE

500 Nature de la Compétition

500.1 La FFA se réserve tous les droits relatifs à l'organisation des Championnats de France CA/U18 - JU/U20 - ES/U23 et **Seniors d'Épreuves** Combinées.

500.2 Ils seront organisés conformément aux différents Règlements de la FFA.

500.3 Championnats de France : seuls les athlètes des catégories CA/U18, JU/U20, ES/U23 et **Seniors** peuvent y participer sans possibilité de participer dans une autre catégorie que la leur.

501 Épreuves

Les Championnats de France CA/U18 - JU/U20 - ES/U23 et **Seniors** d'Épreuves Combinées se dérouleront sur deux journées.

501.1 Le programme comprendra :

a) Épreuves masculines

SE : Décathlon

100 m - Longueur - Poids - Hauteur - 400 m

110 m haies - Disque - Perche - Javelot - 1 500 m

ES/U23 : Décathlon

100 m - Longueur - Poids - Hauteur - 400 m

110 m haies - Disque - Perche - Javelot - 1 500 m

JU/U20 : Décathlon

100 m - Longueur - Poids (6 kg) - Hauteur - 400 m

110 m haies - Disque - Perche - Javelot - 1500 m

CA/U18 : Décathlon

100 m - Longueur - Poids - Hauteur - 400 m

110 m haies - Disque - Perche - Javelot - 1500 m

b) Épreuves féminines

Senior : Heptathlon

100 m Haies - Hauteur - Poids - 200 m

Longueur - Javelot - 800 m

ES/U23 : Heptathlon

100 m Haies - Hauteur - Poids - 200 m

Longueur - Javelot - 800 m

JU/U20 : Heptathlon

100 m Haies - Hauteur - Poids - 200 m
Longueur - Javelot - 800 m

CA/U18 : Heptathlon

100 m haies - Hauteur - Poids - 200 m
Longueur - Javelot - 800 m

501.2 Titres décernés

- ⇒ Champion de France Senior (M & F)
- ⇒ Champion de France ES/U23 (M & F)
- ⇒ Champion de France JU/U20 (M & F)
- ⇒ Champion de France CA/U18 (M & F)

501.3 Règlements Techniques des épreuves

501.3.2 Pour la composition des séries et des concours, les dispositions de la règle 200.7 seront appliquées.

501.3.3 Pour les compétitions des catégories CA/U18 et JU/U20, il est autorisé que :

- ⇒ Les concours de la 1^{re} et de la 2^e journée soient intervertis. Cette dérogation peut également s'appliquer dans les autres catégories, si les installations, ou les échéances internationales, le nécessitent.
- ⇒ Au cas où un record de France serait amélioré dans ces conditions, il serait homologable, si toutes les autres conditions réglementaires avaient été remplies.

501.3.4 Montées de barres

- Perche de 10 cm en 10 cm
- Hauteur de 3 cm en 3 cm

502 Qualifications - Engagements

502.1 Qualifications

Nombre d'athlètes qualifiés :

- ⇒ 16 pour les catégories (CA/U18) + QE à concurrence de 4 maximum.
- ⇒ 16 pour chaque catégorie (JU/20 - ES/U23 - SE) + QE à concurrence de 4 maximum.

Au vu de la particularité de cette saison (peu de compétitions qualificantes), une demande de QE pourra être réalisée gratuitement auprès de la CSO FFA (cso@athle.fr) ; celle-ci sera étudiée avec attention.

502.2 Engagements

502.2.1 Les performances retenues au bilan seront celles réalisées en plein air depuis le 1^{er} Avril 2019 + le bilan en salle 2020 complété par le bilan 2020 jusqu'au 29 /08/2020.

502.2.2 Les athlètes n'auront pas besoin de s'engager, la liste des athlètes ayant réalisé les performances qualificatives sera publiée à la date précisée dans la circulaire annuelle spécifique.

502.2.3 Parallèlement à la mise en ligne de la liste des qualifiables sur le site Grand public de FFA, les clubs qui auront au moins un qualifiable, recevront un e-mail (assurez-vous donc que le champ e-mail correspondant soit saisi avec une adresse valable dans le SI-FFA) les informant de la présence d'un ou plusieurs athlètes de leur club dans la liste des qualifiés avec rappel des consignes ci-dessous.

502.3 Qualifications des athlètes

Les athlètes devront être licenciés au titre de leur club la veille du premier jour de la compétition concernée.

503 Confirmation des engagements

Une seule et unique liste d'athlètes qualifiables sera publiée.

Il est demandé aux clubs de procéder à la confirmation d'engagement de leurs athlètes, avant la date limite prévue par la circulaire. Les engagements devront intervenir au plus tard à la date précisée dans la circulaire annuelle spécifique.

La liste définitive des athlètes qualifiés sera publiée par la CSO Nationale à l'issue de la période d'engagement.

Bilan du 01/04/2019 au 30/08/2020

Date limite de réalisation des performances : Dimanche 30/08/2020

Date limite de réception des QE : lundi 31/08/2020

Diffusion de la liste des qualifiables : mardi 01/09/2020

Date limite des confirmations de participation : vendredi 04/09/2020

RAPPEL : Championnats : 19 et 20/09/2020 à AUBAGNE

PENALITES DE 150€ POUR DESENGAGEMENT APRES LA DATE LIMITE OU NON PARTICIPATION SAUF CAS DE FORCE MAJEURE SUR PRESENTATION D'UN JUSTIFICATIF TRANSMIS A LA CSO NATIONALE AU PLUS TARD UNE SEMAINE APRES LA DATE DU DEBUT DU CHAMPIONNAT

COUPE DE FRANCE MIXTE

Championnats de France de relais mixte

Critériums des sauts et lancers par Equipe mixte

05-06 Septembre Lyon-Parilly

600 Nature de la Compétition 2020 suite aux décisions du Comité Directeur du 15 mai 2020.

- ⇒ Elle regroupe les Championnats de France de relais **Mixte** (voir liste allégée des épreuves de relais compte tenu des règles sanitaires) et les critériums de sauts et lancers par équipe.
- ⇒ Seuls les athlètes masculins et féminines des catégories CA/U18, JU/U20, ES/U23, seniors et masters peuvent y participer, et sous certaines conditions les MI/U16.

Les contraintes liées aux conditions sanitaires seront régulièrement publiées sur le site www.athle.fr, page : Compétition/Compétition Piste/Championnat de France/Coupe de France.

Pour exemple les lanceurs pourraient être dans l'obligation de fournir et d'utiliser leurs propres matériels, et les courses de relais en ligne pourraient se faire sous forme de poursuite pour éviter un maximum de contacts. Les clubs devront utiliser leur propre bâton de relais.

601 Conditions générales

601.1 Engagements – Qualifications

601.2 Les qualifications se feront au bilan 2019, au regard des résultats de l'année et ne prendront en compte qu'un seul étranger ou muté par sexe.

Le département des systèmes d'information de la Fédération publiera, par type de concours **et de relais**, un bilan 2019 (par addition des performances individuelles des 4 athlètes d'un même club réalisées **sur le même stade et le même jour pour les équipes Mixtes (2 Femmes + 2 Hommes)**).

601.3 Pour chaque épreuve de concours ou de relais, un club n'aura le droit de faire participer qu'un seul étranger ou muté par sexe.

602 Dispositions générales ne s'appliquant pas aux relais 4 X 1000 m Mixte Cadets et Juniors

602.1 Les clubs n'auront pas besoin de s'engager par écrit, la liste des équipes, ayant réalisé les performances qualificatives, sera publiée dans le courant du mois de juin.

602.2 Parallèlement à la mise en ligne de la liste des qualifiés sur le site : www.athle.fr de la FFA, les clubs qui auront au moins une équipe qualifiée, recevront un e-mail (assurez-vous donc que le champ e-mail soit saisi avec une adresse valable dans le SI-FFA) les informant de la présence d'une ou plusieurs équipes de leur club dans la liste des équipes qualifiées, avec rappel des consignes ci-dessous.

602.3 Confirmation des engagements

Dès la parution de la liste définitive de l'ensemble des équipes qualifiées à la Coupe de France, les clubs devront renseigner **la composition de leur équipe sur le site de la FFA dans la rubrique "QUALIFIÉS"** (inscrire les 4 athlètes participant aux différentes épreuves

par équipe **par ordre de passage croissant, par sexe soit Femme 1, Femme 2, Homme 1, Homme 2.**
Et cela impérativement avant la date limite spécifiée sur le site :

www.athle.fr. (<http://bases.athle.com/asp.net/accueil.aspx?frmbase=qualifies>).

Les clubs qui demanderaient une participation, après la clôture des engagements, dans les différents critères, alors que ceux-ci sont complets, ne pourront prétendre à participer qu'en cas de désistement d'autres clubs. Ils seront inscrits sur des listes complémentaires dans l'ordre décroissant des performances réalisées.

603 Dispositions dérogatoires concernant les relais 4 x 1000 m et Relais Marche

603.1 Les clubs doivent faire part de leur volonté de participer en utilisant les imprimés d'engagement à retirer sur le site : www.athle.fr, page : Compétition/Compétition Piste/Championnat de France/Coupe de France.

603.2 Dans tous les cas, ces engagements doivent parvenir à la CSO (cso@athle.fr), au plus tard le **6 juillet 2020 (22 h)**. En fonction des modalités d'organisation dictée par les conditions sanitaires, la CSO pourra limiter le nombre d'équipes participantes à 24 équipes par catégorie Cadets et Juniors, ce en fonction de l'ordre d'arrivée des inscriptions.

603.3 Confirmation des engagements.

Dès la parution de la liste définitive de l'ensemble des équipes qualifiées à la Coupe de France, les clubs devront renseigner **la composition de leur équipe sur le site de la FFA dans la rubrique "QUALIFIÉS"** (inscrire les 4 athlètes participant aux différentes épreuves par équipe dans **par ordre de passage croissant par sexe soit Femme 1, Femme 2, Homme 1, Homme 2.** Et cela impérativement avant la date limite spécifiée sur le site :

www.athle.fr. (<http://bases.athle.com/asp.net/accueil.aspx?frmbase=qualifies>).

Les clubs qui demanderaient une participation, après la clôture des engagements, dans les différents critères, alors que ceux-ci sont complets, ne pourront prétendre à participer qu'en cas de désistement d'autres clubs. Ils seront inscrits sur des listes complémentaires dans l'ordre décroissant des performances réalisées.

603.4 Relais de Marche :

Équipe mixte de quatre athlètes avec obligation de présenter au moins un masculin et une féminine. Un seul minime garçon ou fille pourra y participer, mais impérativement sur la distance la plus courte (2800m).

Distances du relais : 2800 + 5200 + 4800 + 5200 = 18 000m.

Nombre d'équipes : 18

Les clubs devront s'engager sur le site de la FFA en remplissant le formulaire accessible dans la rubrique Coupe de France.

604 Cas de forfait d'un club régulièrement engagé

A partir du moment où un club s'est régulièrement engagé dans une épreuve par équipe et :

- est absent,
- ou déclare forfait dans les 72 heures précédant la compétition, empêchant ainsi la possibilité de participation d'une autre équipe,

- le montant de la pénalité appliquée à ce club s'élèvera à 600 € (décision BF 11/01/2018).

605 Constitution des groupes des Sauts et Lancers

605.1 Pour les sauts et lancers mixtes, les concours seront organisés en fonction des équipements disponibles et des performances des athlètes Femmes et hommes qui pourront concourir sur le même atelier sauf pour la perche, la hauteur et le triple-saut où des concours parallèles seront dans la mesure du possible organisés.

Un changement dans la composition de l'équipe sera accepté jusqu'à une heure avant le début de la compétition, à condition que le remplaçant prenne place dans le groupe de celui qu'il remplace et que cette modification soit faite, au préalable, auprès du **Délégué CSO du Critérium concerné**.

606 Les Épreuves

606.1 Les critères de sauts et de lancers se dérouleront sur une journée.

606.2 Seront qualifiés

12 clubs par **spécialité**

606.3 Le programme comprendra :

606.3.1 Pour les épreuves de sauts :

Dans chaque spécialité,

Hauteur - Perche - Longueur - Triple saut.

606.3.2 Pour les épreuves de lancers :

Dans chaque spécialité, et pour chaque type d'équipe :

Poids - Disque - Marteau - Javelot.

606.4 Critériums par spécialité en sauts et en lancers

Le classement sera établi par addition des performances des 4 participants de chaque équipe.

Pour les lancers, les athlètes MI/U16, CA/U18, JU/U20, lanceront les engins de leur catégorie. Les clubs bénéficieront des performances réalisées avec les engins correspondants

Pour les sauts, il sera rajouté aux performances officielles, pour les jeunes catégories une bonification en fonction du tableau ci-dessous.

CATEGORIES	HAUTEUR	LONGUEUR	TRIPLE SAUT	PERCHE
MI/U16 F	+ 7	+ 20	+ 30	+ 30
CA/U18 F	+ 5	+ 10	+ 20	+ 20
JU/U20 F	+ 3	+ 10	+ 10	+ 10
MI/U16 M	+ 10	+ 30	+ 40	+ 40

CA/U18 M	+ 10	+ 20	+ 20	+ 20
JU/U20 M	+ 5	+ 10	+ 10	+ 10

Tout cas d'ex æquo sera tranché au profit du club obtenant la moins mauvaise performance (bonification comprise),

Si l'ex æquo subsiste, la 2^e moins mauvaise performance, et ainsi de suite. Enfin, si l'ex æquo subsiste à nouveau, ce sera au profit du club ayant la meilleure performance officielle à la table internationale utilisée dans Logica et ainsi de suite.

606.5 Championnats de France de relais, critères des sauts et des lancers

Pour chaque épreuve de sauts et lancers, les clubs vainqueurs seront ceux qui obtiendront les totaux de points les plus élevés sur l'ensemble des Catégories de chaque saut ou de chaque lancer pour lesquels ils sont qualifiés.

Pour les épreuves des Courses, le club vainqueur sera celui qui obtiendra le total de points le plus élevé sur chaque Relais pour lequel il est qualifié.

Pour chaque relais, des points seront attribués de la manière suivante :

13 points au 1^{er}, 11 au 2^e, 10 au 3^e et ainsi de suite jusqu'à 1 pt au 12^{ème}

Pour chaque épreuve de sauts et lancers,

13 points au 1^{er}, 11 au 2^e, 10 au 3^e et ainsi de suite jusqu'à 1 pt au 12^{ème}

- Une équipe disqualifiée ou non classée marquera 0 point,
- Tout cas d'ex-æquo sera tranché au profit du club ayant obtenu le plus de premières places sur l'ensemble des Critériums de spécialités, si l'ex-æquo subsiste, le club ayant obtenu le plus de 2^{ème} places, et ainsi de suite. Enfin, si l'ex-æquo subsiste à nouveau, ce sera au profit du club ayant la meilleure performance à la table internationale utilisée dans Logica, et ainsi de suite.

607 Règlements Techniques des épreuves.

607.1 Épreuves de Saut

607.1.1 Pour chaque épreuve de Saut : Hauteur, Perche, Longueur, Triple saut, chaque club devra présenter 2 athlètes femmes et 2 athlètes hommes, soit MI/U16, CA/U18, JU/U20, ES/U23, seniors, dont au maximum un athlète de la catégorie MI/U16. Les Masters qui participent à cette compétition sont considérés comme des seniors.

607.1.2 Compte tenu des contraintes techniques liées aux performances potentielles des athlètes, les Femmes et Hommes des concours de sauts en hauteur, à la perche et au triple-saut concourront dans des groupes différents.

607.1.3 Montées de barres

- Au vu de la liste définitive des clubs qualifiés et des conditions atmosphériques annoncées, le Délégué technique du Critérium des Sauts publiera le matin de la compétition les montées de barre imposées. En cas de tentative de record avec une hauteur de barre différente de celle imposée, la performance retenue pour le calcul du classement du Critérium concerné sera celle qui correspond à la montée de barre imposée immédiatement inférieure au record établi.

607.1.4 Longueur et Triple saut

4 essais par concurrent(e).

607.1.5 Triple Saut masculin

- La planche d'appel sera normalement située à 13 m pour les catégories seniors, ES/U23 et JU/U20, à 11 m pour les CA/U18 et à 9 m pour les MI/U16, mais les athlètes pourront opter pour une planche à 11 m pour les catégories seniors, ES/U23 et JU/U20, à 9 m pour les CA/U18 et 7 m pour les MIU16.

607.1.6 Triple Saut féminin

- La planche d'appel sera normalement située à 11 m pour les catégories seniors, ES/U23 et JU/U20, à 9 m pour les catégories CA/U18 et MI/U16, mais les athlètes pourront opter pour une planche à 9 m pour les catégories seniors, ES/U23 et JU/U20, à 7 m pour les catégories CA/U18 et MI/U16.

607.2 Épreuves de Lancer

607.2.1 Poids - Disque - Marteau - Javelot

4 essais par concurrent(e).

607.2.2 Pour chaque épreuve des Lancers : Poids, Disque, Marteau, Javelot, chaque club devra présenter 4 athlètes, soit MI/U16, CA/U18, JU/U20, ES/U23, seniors, dont au maximum un athlète de la catégorie MI/U16.

607.2.3 Les athlètes MI/U16, CA/U18, JU/U20, ES/U23 et seniors lanceront les engins de leur catégorie.

607.2.4 Les Masters qui participent à cette compétition sont considérés comme des seniors et lancent les engins de la catégorie seniors.

608 Les épreuves de relais : elles ne pourront se dérouler que si les conditions sanitaires le permettent.

608.1 Les épreuves de Relais se feront par équipe mixte 2 femmes et 2 hommes.

608.2 Le Programme comprendra :

608.2.1 Relais Mixte

4x100 m - 4 x 800 m - 4x1000 m Cadets (U18) - 4x1000m Juniors (U20) - Medley Court (100+200+300+400) - Medley Long (1200+400+800+1600)

608.3 Titres Décernés :

Champions de France de relais.

608.4 Règlements techniques spécifiques des épreuves.

Chaque club pourra inscrire **8** athlètes sur la feuille de composition d'équipes pour tous les relais. **Parmi ces 8 athlètes, il ne pourra y avoir qu'un seul étranger ou muté par sexe.**

608.4.1

Pour une équipe qualifiée à la finale : le club devra déposer et confirmer la composition de son équipe et elle sera obligatoirement formée par 4 des athlètes inscrits sur la feuille de composition d'équipes déposée avant le 1^{er} tour. « Par ordre de passage croissant de sexe soit Femme 1, Femme 2, Homme 1, Homme 2.

609 Qualification des athlètes

- 609.1** En vertu du critère relatif aux compétitions par équipes des règlements généraux, tout athlète ayant changé de club par suite d'une procédure de mutation sera automatiquement considéré comme muté sportif.
- 609.2** Les JU/U20 peuvent participer à tous les relais.
- 609.3** Les CA/U18 peuvent participer à tous les relais. Toutefois, ils ne peuvent **doubler** que s'il s'agit des relais 4 x 100 m, **et les 100 et 200m du medley court.**
- 609.4** Un seul athlète par sexe de la catégorie M1/U16 peut participer aux relais 4 x 1000 m de la catégorie CA/U18
- 609.7** **Seront qualifiées 12 équipes mixtes par relais, sauf pour les 4 x 1000 m mixtes cadets et juniors où le nombre d'équipes qualifiées pourra être porté à 24 en fonction des conditions sanitaires d'organisation.**

Bilan au 31/12/2019 de l'année sportive 2019.

Date limite d'engagement des équipes : dimanche 06/07/2020

Publication des équipes qualifiées : samedi 11/07/2020

Composition des équipes : Mardi 25/08/2020

RAPPEL : Coupe de France : 05 et 06/09/2020 à LYON